

Statistiques annuelles de la création de places de crèches par les adhérents de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 11 mars 2024 –La Fédération Française des Entreprises de Crèches publie les résultats de ses statistiques annuelles

Chaque année, la FFEC demande à ses adhérents de remonter les chiffres clés des entreprises de crèches.

Au 1^{er} janvier 2024, la Fédération Française des Entreprises de Crèches représente 1 100 entreprises employant **28 000 salariés** et gérant **3 000 établissements d'accueil du jeune enfant**, soit **68 000 places de crèches**.

Une création de places de crèches en hausse, tout comme les destructions de places

	Nombre de places créées de crèches PSU	Nombre de places créées de micro-crèches PAJE	Total de créations brutes de places de crèches par an	Nombre de places fermées de crèches PSU	Nombre de places fermées de micro-crèches PAJE	Total de création nettes de places de crèches par an
Année 2023	2 698	2 524	5 222	546	80	4 596
Année 2022	1 690	2 660	4 350	464	25	3 861
Année 2021	2 048	1 218	3 266	295	60	2 911
Année 2020	1 628	898	2 526	218	10	2 298
Année 2019	2 560	1 112	3 672	297	50	3 325

Nombre de places créées = nombre de places ayant bénéficié d'un agrément PMI dans l'année civile (création d'établissement ou augmentation du nombre de places d'un établissement existant)

Nombre de places fermées = nombre de places ayant fait l'objet d'une annulation d'agrément PMI dans l'année civile (fermeture définitive d'un établissement ou réduction de capacité du fait de difficultés économiques)

Source : Statistiques internes FFEC 2019-2023

En 2023, les entreprises de crèches ont continué à créer des places de crèches pour les familles (+ 16,7%) mais avec de fortes disparités selon les modèles économiques : + 37,4% pour les crèches PSU mais – 5,39% pour les micro-crèches PAJE.

En 2023, la FFEC constate que les destructions de places de micro-crèches PAJE s'intensifient (+ 220%) et rappelle que les micro-crèches attendent depuis 2016 la revalorisation du plafond de tarification fixé à 10 euros, alors qu'une heure d'accueil en crèche PSU est déjà de 11,70 €.

En 2023, la FFEC constate que les destructions de places de crèches PSU s'intensifient (+ 17,97%) et rappelle que le modèle des crèches PSU doit être réformé sans attendre :

- en soutenant les mairies et les employeurs qui réservent des places de crèches, le désengagement de certains dûs à leurs propres contraintes économiques étant la première cause de fermetures de 546 places de crèches en France en 2023.
- en posant une règle simple de revalorisation basée sur les coûts réels des crèches via un indice publié régulièrement par la CNAF permettant une indexation des marchés privés et publics et de la PSU et a minima en indexant dès 2025 la PSU sur l'indice mixte prix-salaire prévisionnel de 2% au lieu des + 0,04% en 2025, + 0,63% en 2026, + 0,61% en 2027.

Ces statistiques ne font pas apparaître le nombre de places fermées en lien avec la pénurie de professionnels. La FFEC estime son taux de places fermées aux alentours de 3% soit 2 062 places qui ne sont pas proposées aux familles chaque jour¹ et impacte la dynamique de création de places au bénéfice des familles.

La FFEC souhaite que Catherine Vautrin et Sarah El Hairy continuent d'agir au bénéfice de tous les enfants, de toutes les familles et de tous les professionnels de tous les modes d'accueil qui ensemble constituent le Service Public de la Petite Enfance qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

¹ Pour l'enquête pénurie de la CNAF de 2022 avec 9512 places durablement fermées pour 411 959 places de tous statuts, le taux était de 2,3% :

<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-01/Restitution%20des%20résultats%20de%20l'enquête%20nationale%20pénurie%20de%20professionnels%20dans%20les%20établissements%20d'accueil%20du%20jeune%20enfant.pdf>

<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-01/Restitution%20des%20résultats%20de%20l'enquête%20nationale%20pénurie%20de%20professionnels%20dans%20les%20établissements%20d'accueil%20du%20jeune%20enfant.pdf>



Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2024

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 100 entreprises** adhérentes représentant **3 000 établissements**, soit plus de **68 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#)² qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

² La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))